



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N^o 73/15

INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE L'ACDI

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et la défense nationale, le 15 mai 1973.

La présente déclaration a pour objet de donner un bref aperçu de certains des principaux intérêts et des principales activités du ministère des Affaires extérieures et de l'ACDI et de servir de préambule à l'étude des prévisions budgétaires.

Il est devenu de mise, dernièrement, pour les analystes de la politique étrangère et les ministres des Affaires étrangères, dont moi-même, de parler de la fin de la période de l'après-guerre dans les relations internationales, de l'apparition de nouveaux centres de puissance et de la constitution d'un nouveau mode de relations à l'égard d'une foule de problèmes nouveaux et de plus en plus complexes. Cependant, ces changements sont d'une telle envergure et ils intéressent à tel point les Affaires extérieures et l'ACDI qu'il convient de les exposer devant le présent Comité.

Une nouvelle constellation de relations internationales a vu le jour dans laquelle la puissance est susceptible d'être plus largement répartie. Les nouveaux centres de gravité sont, sans contredit, la CEE, le Japon et la Chine. Presque toutes les grandes régions du monde se trouvent profondément touchées par ces changements.

En Europe, l'élargissement de la CEE a souligné la cohérence économique et politique de cette région. La détente est en bonne voie de réalisation. La politique d'ouverture à l'Est du chancelier Willy Brandt, le début de discussions importantes sur la sécurité européenne et sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe, l'Accord sur Berlin et le premier Accord SALT contribuent à rendre le climat moins explosif et peut-être plus constructif.

En Asie, les changements sont tout aussi importants puisque des négociations sérieuses ont accentué la possibilité, mais non pas la certitude, que prenne fin le tragique conflit qui dure depuis une génération au Vietnam. La place que se taille la Chine dans le monde, la consolidation de l'influence japonaise et les relations radicalement modifiées entre les États-Unis et la

Chine d'une part, et entre la Chine et le Japon d'autre part, ont fondamentalement modifié le visage de cette région. Ces événements ont, à leur tour, modifié et élargi l'importance que prend la région du Pacifique pour le Canada.

La reprise de la regrettable escalade de la violence mise à part, l'événement le plus spectaculaire à se produire au Moyen-Orient est l'importance grandissante que prennent les réserves pétrolières de la région dans un monde de plus en plus inquiet face à la perspective d'une pénurie d'énergie accompagnée de difficultés en matière de balance des paiements.

Tous ces changements ont de grandes répercussions sur le Canada et comportent à la fois des défis et des occasions de progrès que l'on doit saisir avec compétence et imagination.

Nos relations à la fois les plus gratifiantes et les plus exigeantes sont évidemment avec les États-Unis. Pour répondre au désir de plus en plus marqué des Canadiens de voir les décisions capitales qui touchent l'évolution de nos relations avec les États-Unis examinées en fonction non pas seulement de leurs répercussions économiques à court terme, mais aussi de leur influence à long terme sur la destinée politique, culturelle et économique du Canada, les fonctionnaires de mon ministère et moi-même avons entrepris une évaluation globale de nos relations avec nos voisins. Nous nous sommes donné pour tâche principale de déterminer "s'il est possible de trouver le moyen de vivre en harmonie avec les États-Unis tout en demeurant distincts d'eux". Cette étude, publiée en octobre dernier dans la revue *Perspectives internationales*, présentait les trois grandes orientations ou options qui s'ouvraient à nous, à savoir:

- 1) Nous pouvions chercher à maintenir plus ou moins les relations actuelles que nous entretenons avec les États-Unis en modifiant le moins possible notre politique;
- 2) nous pouvions nous acheminer résolument vers une intégration plus complète avec les États-Unis; et
- 3) nous pouvions poursuivre une stratégie globale et à long terme afin de développer et de renforcer l'économie canadienne et d'autres aspects de notre vie nationale et, ce faisant, réduire l'actuelle vulnérabilité du Canada.

La première option comporte un minimum de changement politique important et maintient plus ou moins intact le tableau actuel de nos relations économiques et politiques. Cependant, cette option repose sur l'hypothèse d'une situation immuable qui n'existe pas vraiment.

La deuxième option part du postulat selon lequel la multiplication des relations, inhérente à la société moderne, et aux économies de dimension, tend à créer une force d'attraction vers les États-Unis. Toutefois, s'engager dans cette voie signifierait ignorer l'écart de puissance énorme qui existe entre les États-Unis et le Canada. Dans notre situation, le processus d'harmonisation économique, une fois amorcé, est plus susceptible de s'étendre et d'envahir d'autres domaines de notre vie nationale.

Le but essentiel de la troisième option serait de rendre l'économie canadienne plus résistante aux chocs de l'extérieur. Une telle orientation exige la constitution d'une économie beaucoup plus équilibrée et plus efficace. L'option comporte comme élément essentiel de notre démarche l'encouragement soutenu de la spécialisation et de la rationalisation. Elle débouche sur l'essor d'industries et de services appartenant à des Canadiens. Cette orientation s'écarte de la situation où, en abordant les questions bilatérales une à une pour n'en retenir que les répercussions immédiates, nous nous retrouverions assimilés faute d'initiative. La troisième option aborde ouvertement l'avenir de nos relations avec les États-Unis et semble offrir la seule possibilité qui permette au Canada de vivre en harmonie avec les États-Unis tout en demeurant distinct d'eux.

Le Gouvernement a soigneusement étudié ces options et le prix éventuel de chacune, et il est arrivé à la conclusion que la troisième option constitue le meilleur choix que puissent faire les Canadiens et celui qui traduit de plus en plus l'attitude générale du pays.

Cette option reflète, en effet, l'inquiétude que suscite chez nous la force d'attraction continentale. Elle n'est cependant pas antiaméricaine. Les politiques arrêtées dans le cadre général de cette option visent à répondre aux aspirations des Canadiens et à donner plus de maturité et de confiance au Canada pour ainsi réduire les sujets d'irritation et de frustration qui trouvent parfois leur expression dans l'antiaméricanisme. Dans son rapport annuel, le *State Department* a fait voir qu'il accueillait avec sympathie, moyennant certaines réserves toutefois, le document canadien.

Dans la mesure où cette politique vise à rendre l'économie canadienne plus résistante et plus adulte, elle est susceptible de devenir un facteur d'équilibre plus efficace dans le contexte continental. L'autre possibilité, c'est, comme je l'ai souligné, une plus grande intégration, qui aurait pour effet de renforcer les forces protectionnistes de l'étranger, avec les dangers qui s'ensuivraient pour la stabilité à la fois économique et politique du monde. A longue échéance, la troisième option sert les intérêts de nos deux pays.

J'ai exposé, fort brièvement, les grandes lignes d'une orientation politique des plus importantes comportant de nombreuses questions et données complexes. Comme il se peut qu'on n'en saisisse pas encore tout à fait la portée et les principes sous-jacents, c'est là un domaine que les députés pourraient approfondir.

Le complément logique de la troisième option est d'accorder une attention grandissante à l'évolution des liens qui nous unissent déjà à d'autres grandes régions du monde. La Communauté européenne élargie constitue évidemment un pôle d'influence de première importance. Nos contacts quotidiens avec la Communauté se sont trouvés renforcés par la nomination à Bruxelles d'un ambassadeur autonome responsable de nos relations avec les Communautés européennes. L'année dernière, la Commission et les Gouvernements des États membres ont eu des échanges permanents au palier le plus élevé. Une mission de hauts fonctionnaires a visité les grandes capitales européennes en juin

1972. Les visites ministérielles se sont poursuivies entre la CEE et le Canada et l'on sait que le premier ministre a eu des entretiens avec M. Heath en Grande-Bretagne en décembre dernier. Ces contacts ne reflètent pas seulement l'importance grandissante que prend pour le Canada la CEE élargie, mais aussi l'intérêt réciproque de plus en plus marqué des pays de la Communauté envers le Canada.

La ratification de l'Accord de Berlin et celle des traités de Varsovie et de Moscou conclus entre l'Allemagne de l'Ouest, la Pologne et l'URSS ont été les points saillants de l'année politique en Europe. Toutefois, il est peut-être plus significatif pour le Canada qu'ait eu lieu l'ouverture en novembre des pourparlers d'Helsinki entre les ambassadeurs de 34 nations, soit celles de l'Europe, du Canada et des États-Unis, visant à préparer une Conférence générale sur la sécurité et la coopération en Europe. Les participants aux premières négociations globales sur la sécurité européenne depuis une génération ont l'intention de s'attaquer aux causes fondamentales de la division et de la tension qui subsiste en Europe. En particulier, le Gouvernement canadien cherchera à faire reconnaître, lors de la Conférence, le principe général selon lequel les gens devraient être en mesure de circuler plus librement d'un pays à l'autre ainsi que les propositions corollaires selon lesquelles les membres d'une même famille ne devraient pas demeurer séparés contre leur gré et les citoyens de pays différents devraient être en mesure de se déplacer librement.

La détente exigerait comme objectif principal une réduction considérable des forces qui s'opposent actuellement en Europe centrale. Pour cette raison, le Canada a bien accueilli l'ouverture des pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces au début de janvier. Les principaux participants sont les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie qui maintiennent des forces en Europe centrale. Les négociations sont complexes et difficiles. Cependant, outre qu'elles poursuivent l'objectif primordial du progrès dans la détente entre l'Est et l'Ouest, les négociations parallèles offrent au Canada des occasions de coopérer avec les pays de l'Europe, et surtout avec nos partenaires de l'OTAN.

Au cours de l'année dernière, le Canada et l'Union soviétique ont commencé à retirer des avantages des trois accords sur les échanges industriels et généraux et sur les consultations signés à Moscou au cours du voyage du premier ministre l'année précédente. Des discussions à un palier élevé se sont tenues dans le cadre des trois accords. Une délégation de hauts fonctionnaires canadiens s'est rendue en Union soviétique afin de reconduire l'Accord commercial canado-soviétique existant et d'établir un comité consultatif mixte sur le commerce, lequel a tenu sa première séance après la reconduction de l'Accord.

Les relations sino-canadiennes ont évolué rapidement depuis 1970, en fait, remarquablement bien étant donné l'écart considérable qu'il s'agissait de combler. Au cours de l'année dernière, des visites ministérielles, la mienne l'été dernier et celle de M. Donald Macdonald qui rentre tout juste de Chine, les foires commerciales et culturelles, ainsi qu'une suite presque ininterrompue de visites par des délégations de spécialistes de part et d'autre ont contribué à dégager l'atmosphère rapidement et à établir des contacts fructueux. C'est dans un tel climat que peuvent fleurir les échanges culturels, universitaires, scientifiques, athlétiques, industriels et commerciaux.

Il faudra un effort conscient pour encourager le Japon à jouer dans le monde un rôle politique plus constructif et plus conforme à sa force économique. Nous avons, par ailleurs, tenté de politiser une relation bilatérale, qui était auparavant par trop étroitement commerciale, en multipliant et en approfondissant les consultations dans un grand nombre de domaines. Les ministres canadiens ont accepté l'invitation que leur avait faite le Japon d'assister à la septième rencontre ministérielle canado-japonaise en septembre prochain à Tokyo.

* * * *

L'Amérique latine est probablement plus près du seuil du démarrage économique que toute autre région du tiers-monde. Au fur et à mesure que cette évolution prend de l'élan, les intérêts canadiens s'y multiplient, au cours de l'année dernière, le premier ambassadeur et observateur permanent du Canada à l'OEA a été accrédité auprès de cette organisation, et le Canada a accédé au titre de membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement et de l'Institut interaméricain des sciences agricoles. Les députés qui ont entendu l'allocution prononcée par le président du Mexique lors de la séance mixte du Parlement le mois dernier savent que des progrès encourageants ont été accomplis dans le resserrement de nos relations avec le Mexique.

Des hauts fonctionnaires du Commonwealth se sont réunis à Ottawa en octobre afin de discuter et de préparer deux questions qui seront à l'étude lors de la rencontre des chefs d'État, aussi à Ottawa. Il s'agit d'abord, des modes comparatifs de gouvernement, sujet suggéré par le premier ministre lors de la dernière rencontre des chefs d'État à Singapour et, ensuite, des moyens par lesquels l'ordre du jour et les règlements généraux pourraient le mieux redonner un caractère de souplesse et de simplicité aux prochaines rencontres des chefs d'État.

La participation aux activités de la Francophonie constitue également un élément important au fur et à mesure que s'élaborent les programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique. Le Canada en a eu un exemple à l'occasion de la rencontre des experts scientifiques organisée par l'Agence à Ottawa en octobre et où l'on a recommandé l'établissement d'un réseau d'échanges de renseignements scientifiques entre les pays francophones.

Le profond intérêt qu'éprouve le Canada pour les problèmes relatifs à l'environnement s'est manifesté dans la participation active et fructueuse d'une délégation composée de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et d'organisations non gouvernementales à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement à Stockholm en juin. Ce fut sans doute là l'une des plus importantes conférences de l'histoire des Nations Unies, et la contribution du Canada au succès de la Conférence a mérité la reconnaissance sans réserve de la communauté internationale. La proclamation de la Déclaration de l'Environnement et l'adoption du Plan d'action des Nations Unies sont d'un intérêt vital, et ces documents contiennent de nombreuses propositions canadiennes visant à protéger et à rehausser la qualité de l'environnement. Des principes ont été élaborés qui jettent les bases d'un régime juridique pour la prévention de la pollution marine et la protection de l'environnement marin.

Autre exemple de l'intérêt du Canada dans ce domaine: la réunion, le mois dernier à Ottawa, du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne, qui se réunissait pour la première fois ailleurs qu'au siège de l'OTAN. Les experts et les responsables de l'environnement des pays de l'OTAN qui ont assisté à cette réunion l'ont qualifiée de réussite éminente.

Au nombre des autres contributions canadiennes dignes de mention, il y a l'offre, acceptée depuis par l'Assemblée générale des Nations Unies d'accueillir une grande Conférence/Exposition des Nations Unies sur les établissements humains à Vancouver en 1976.

En novembre 1972, une rencontre intergouvernementale s'est tenue à Londres conformément à la recommandation de Stockholm d'élaborer une convention sur la prévention de la pollution marine attribuable au déversement de déchets dans la mer. Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la préparation de cette Convention, qui prévoit des mesures de contrôle efficaces pour prévenir la pollution ainsi causée, tant sur le plan de l'environnement que sur le plan juridique. Le Canada a signé la Convention et prévoit la ratifier bientôt.

Le Canada participe activement aux préparatifs de la Troisième Conférence sur le droit de la mer. Le principal objectif du Canada porte sur la révision en profondeur du droit de la mer, surtout sur l'élaboration de nouveaux régimes juridiques en vue de la gestion et de l'exploitation rationnelles des ressources des océans par les États côtiers, y compris l'établissement de nouveaux régimes dans les domaines des pêches, de la lutte contre la pollution, de la recherche scientifique, de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale. Le Canada participe également aux travaux préparatoires de la Conférence sur la pollution marine qui se tiendra en octobre de cette année sous les auspices de l'Organisation consultative maritime intergouvernementale (OCMI). Cette Conférence a pour objet d'élaborer de nouvelles mesures visant à empêcher la pollution par les navires.

Pour ce qui est des aspects administratif et budgétaire des Nations Unies, l'événement le plus marquant a été l'accord réalisé sur la quote-part du contributeur le plus important, laquelle ne devra pas dépasser 25 pour cent. Le Canada a appuyé l'initiative prise par les États-Unis pour faire réduire leur quote-part et il s'est employé à y obtenir des appuis.

Nous avons salué l'issue des négociations qui permettront à la République fédérale d'Allemagne et à la République démocratique d'Allemagne de se joindre aux Nations Unies. Nous avons également appuyé la demande du Bangladesh portant sur son adhésion à l'ONU et la participation à plusieurs organismes spécialisés.

En décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution qui établissait un comité spécial de 35 membres chargé d'étudier la question du terrorisme international, comité qui se réunira pour la première fois cet été. Le Gouvernement du Canada a été invité à participer au comité, et nous entendons y exprimer le point de vue selon lequel, bien qu'il faille analyser la cause sous-jacente du terrorisme, cette étude ne doit pas retarder la prise de mesures immédiates destinées à empêcher les actes de terrorisme dans le monde.

Depuis avril 1971, le Canada réclame instamment la conclusion d'une nouvelle convention qui créerait un mécanisme international efficace d'enquête, capable d'établir la responsabilité et d'amorcer une "initiative conjointe" dans les cas où des États contribueraient à compromettre la sécurité de l'aviation civile. De nombreux États se sont refusés, pour des raisons politiques ou constitutionnelles, à aller jusqu'à entreprendre l'action commune que prévoit le projet de convention canado-américaine. Le Conseil de l'OACI, toutefois, a décidé de convoquer pour cet été à Rome une Conférence diplomatique et, simultanément, une Assemblée extraordinaire de l'OACI, chargée d'étudier les propositions comportant soit une nouvelle convention, soit des modifications à la constitution de l'OACI, y compris une proposition des pays nordiques en vue d'une convention internationale qui, à certains égards, est semblable au projet canado-américain, quoique moins ferme.

Comme les députés le savent sans doute, nous avons signé l'Accord canado-cubain sur la piraterie aérienne lequel, avec sa contrepartie américano-cubaine, devrait servir à dissuader utilement les éventuels pirates de l'air de l'Amérique du Nord.

L'année dernière, nous avons ouvert des missions à Lusaka, à Budapest et à Atlanta et réouvert celle de Berlin.

Ces missions comme la plupart de nos missions à l'étranger ont pour but, entre autres, de servir le nombre grandissant des touristes canadiens. La quantité des passeports délivrés a augmenté de 17.4 pour cent en 1972 pour atteindre un total de plus d'un demi-million. Afin de suivre le rythme de la demande de plus en plus forte de passeports et d'offrir un meilleur service dans ce domaine, nous avons ouvert des bureaux de passeports régionaux à Edmonton et à Halifax au début de 1972; un autre s'établira d'ailleurs à Winnipeg en juin 1973. En outre, le ministère a publié, en 1972, la brochure intitulée *Renseignements pour voyageurs canadiens à l'étranger* qui est remise à toutes les personnes qui demandent un passeport. Les données que contient cette brochure feront l'objet d'une révision annuelle.

J'estime depuis longtemps qu'il est important pour mon ministère de communiquer dans toute la mesure du possible avec le public et avec le Parlement. Il convient de mentionner, pour illustrer les progrès que nous avons réalisés dans ce domaine, la publication, à compter de l'année dernière, de la revue *Perspectives internationales*, qui remplace l'ancien *Bulletin des Affaires Extérieures*. Cette nouvelle publication a pour objet de stimuler et d'encourager la discussion et de permettre la libre expression de points de vue différents, quelle que soit notre propre politique sur les questions débattues.

Le programme canadien d'aide au développement constitue une partie importante et essentielle de l'ensemble de la politique étrangère du Canada et il évolue constamment. Le développement n'est pas l'apanage de ce qu'il est convenu d'appeler "les pays en voie de développement", mais c'est un processus où nous sommes tous engagés à titre de particuliers et de nations. Le développement est une question de degré, et le modèle du développement relève d'une préférence nationale. Tous les pays sont "en voie de développement"; sur le plan économique et social, tous les pays ont des secteurs "sous-développés". Nous

ne pouvons plus prétendre que les pays industrialisés ont atteint un plateau de progrès à partir duquel les connaissances et l'aide sont dispensées à ceux qui luttent pour atteindre notre niveau. Notre rôle n'est pas d'imposer nos méthodes et nos préférences à d'autres pays, mais d'aider ceux-ci là où nos moyens et leurs besoins coïncident. On reconnaît de plus en plus que l'aide au développement constitue un processus de réciprocité et d'entraide. Si nous sommes disposés à nous montrer novateurs, nous pourrions apprendre beaucoup dans le cadre de nos relations en matière d'aide au développement.

L'aide au développement va dans le sens des intérêts du Canada. Nous ne pouvons exister dans l'isolement, et notre vie se trouve enrichie au contact des autres cultures. Il existe aussi des intérêts canadiens particuliers qui profitent du programme d'aide au développement. Ce dernier peut constituer un stimulant pour les exportations canadiennes et susciter la création d'emplois, mais l'objectif premier demeure le développement économique et social des pays moins avancés.

Si nous abordons maintenant les prévisions budgétaires de l'ACDI pour 1973-1974 que vous avez sous les yeux aujourd'hui, j'aimerais faire une distinction entre le niveau indiqué dans les prévisions pour l'ensemble du programme et ce que nous appelons l'aide officielle au développement (AOD). Les crédits affectés à l'ensemble du programme comprennent les frais d'exploitation de l'ACDI et les contributions aux comptes de la caisse de retraite, tandis qu'il n'en va pas de même pour l'AOD. En deuxième lieu, les crédits pour l'ensemble du programme comprennent les sommes affectées, sur un certain nombre d'années, à l'achat de parts dans des institutions multilatérales, comme les crédits respectifs de 40.4 millions de dollars et de 7.575 millions de dollars qui ont servi, en 1972-1973, à acheter des actions de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque asiatique de développement; l'AOD, par contre, ne comprend que les versements engagés pour cette année à même les crédits votés précédemment ou au cours du présent exercice. Le niveau des crédits pour 1973-1974 s'élève à 501.696 millions de dollars, en comparaison de 483.366 millions de dollars en 1972-1973; celui de l'AOD pour 1973-1974 s'établit à 565 millions de dollars, comparativement à 491 millions de dollars en 1972-1973.

Pour 1972-1973, nos déboursés se sont élevés à 449 millions de dollars, ce qui représente une augmentation satisfaisante de 21.5 pour cent sur les données de l'année dernière. Des chiffres globaux comme ceux-là ne peuvent cependant pas traduire l'efficacité et la qualité de notre programme, non plus que les orientations nouvelles où il s'engage.

L'un des aspects de notre programme dont le Canada a lieu d'être fier c'est que les conditions dont est assortie l'aide au développement sont, d'après les normes du Comité d'aide au développement de l'OCDE les plus faciles parmi celles qu'offrent les membres du CAD. Nombre des pays défavorisés seront un jour aux prises avec de graves problèmes de remboursement de dettes, et certains le sont déjà. Au fur et à mesure que le programme canadien met davantage l'accent sur les besoins et les problèmes spéciaux des pays en voie de développement, nous estimons qu'il est important de maintenir le régime des conditions faciles pour la plus grande partie de notre programme tout en

consentant certains de nos prêts à des conditions un peu plus difficiles aux pays qui sont capables d'assumer le fardeau du remboursement de la dette.

Nous avons été appelés à alléger les effets de certains sinistres naturels et de certaines crises politiques: dans le sous-continent indien, où se poursuivent nos efforts de secours et de reconstruction; au Nicaragua, où le Canada aide à reconstruire la ville dévastée de Managua; en Zambie, où le Canada a répondu aux besoins zambiens à la veille de la fermeture de la frontière rhodésienne en consentant un prêt de huit millions de dollars à la Zambie, à la Tanzanie et à la Communauté de l'Afrique orientale afin de les aider à trouver d'autres routes pour les importations et les exportations zambiennes et en accélérant l'expédition de quarante wagons-citernes et d'équipement de manutention de fret fournis dans le cadre du programme ordinaire de l'ACDI.

En 1972-1973, nous avons continué à acheminer environ 25 pour cent de nos déboursés par les filières multilatérales, comme le recommandait l'étude sur la politique étrangère. Notre récente adhésion à la Banque interaméricaine de développement constitue un exemple de l'appui de plus en plus important que nous accordons aux institutions multilatérales. Nous avons également maintenu l'appui que nous accordions à d'autres institutions et organismes régionaux; la liste qui figure aux pages 72 et 73 des *Prévisions budgétaires* illustre la diversité des organisations auxquelles nous participons.

L'appui que nous accordons aux organisations non gouvernementales s'accroît, car nous estimons que l'utilité des fonds fournis par le Gouvernement canadien est garantie par la qualité du personnel et l'enthousiasme de ces organisations. L'une d'entre elles, le SUCO, s'est acquis une réputation bien méritée à l'étranger en prêtant les services de bénévoles compétents et dévoués. De retour au Canada, ces bénévoles peuvent parler d'expérience des problèmes du développement.

L'événement le plus important qui ait attiré l'attention de la communauté internationale sur les questions du développement est sans doute la Troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Santiago le printemps dernier. Les besoins en matière de développement sont considérables, et les espoirs que font naître les progrès qui peuvent être réalisés à de telles conférences sont probablement exagérés. C'est pourquoi on a pu constater une réaction de désappointement au Canada et à l'étranger devant les résultats de la CNUCED III. Nous estimons, toutefois, que la CNUCED III a révélé une maturité nouvelle dans l'approche internationale des problèmes du développement et une constatation du fait qu'il n'existe pas de solutions faciles dans la plupart des cas. L'un des résultats les plus importants de la Conférence a été l'accord réalisé sur la nécessité de renforcer la voix des pays en voie de développement dans les entretiens sur la libéralisation du commerce et la réforme monétaire, puisqu'on a convenu que ces réalités font intégralement partie du processus du développement. Il faut également mentionner le plan d'action établi pour les pays moins avancés et en voie de développement. Depuis la Conférence, on a pu constater dans la communauté internationale certains indices selon lesquels ces résultats pourraient exercer une influence réelle et à long terme sur les pays en voie de développement. Le Canada tente, non seulement à l'occasion de ses programmes d'aide au développement, mais aussi lors des initiatives qu'il prend dans les sphères commerciale

et monétaire, de tenir compte des intérêts des pays en voie de développement et de participer activement avec d'autres pays à la réalisation des objectifs établis par la CNUCED.

Il va sans dire que le Canada joue un rôle relativement modeste dans le cadre de ces questions mondiales et que le pourcentage de l'ensemble du commerce canadien avec les pays en voie de développement est plutôt faible. Tout récemment, cependant, le Canada a pris d'autres mesures, par exemple en adoptant des projets de loi sur le régime préférentiel généralisé et en appuyant la création du Comité des vingt, qui devrait donner aux pays en voie de développement un rôle plus important à jouer dans la réforme monétaire internationale. Nous saluons également le fait que les pays en voie de développement participent activement aux travaux préparatoires de la prochaine ronde de négociations du GATT. Ce sont là des mesures initiales, et on doit souligner qu'il faudra, au cours des prochaines années, faire face aux problèmes plus vastes des relations entre tous les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

* * * *

S/C